



PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de VERZY
du 18 avril 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint à la réunion du lundi 14 avril 2025, le conseil municipal s'est réuni de nouveau le vendredi 18 avril 2025 à 18h30 présidé par Monsieur le Maire Christophe Corbeaux

Présents : Corbeaux Christophe, Callens Franck, Maizière Gilles, Dappoigny Jean François, Gueugnon Sébastien, Lepreux Ingrid.

Absents excusés : Burlot Astrid, Rochet Virginie, Fougereuse Dominique, Barbier Mathis, Anne Laure Jacquet, Simon Béatrice qui donne pouvoir à Callens Franck

Absent : Terver Christophe.

Secrétaire de séance : Callens Franck

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les sujets abordés lors de la session précédente en date du 25 mars 2025. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour et donne la parole à Ingrid Lepreux secrétaire de Mairie qui donne les détails des différents comptes

Droit de préemption

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour la vente suivante : 4 rue des cinq pas.

Compte administratif 2024

Recettes de fonctionnement : 1 065 660,08

Dépenses de fonctionnement 688 878,24

Recettes d'investissement : 366 457,53

Dépenses d'investissement : 262 496,66

Afin de procéder au vote M le Maire sort de la salle et M Callens propose au vote le compte administratif 2024. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024 : 1.536.888,27

Le besoin net de la section d'investissement sera couvert par l'excédent de la section de fonctionnement pour 244.158,68€

Après affectation, l'excédent de fonctionnement est de 1.292.729,59€

L'affectation du résultat est acceptée à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

En 2025, taux de références proposés :

- Taxe foncière 30,19
- Taxe foncière non bâties 14,73
- Taxe d'habitation 19,69

Le conseil adopte à l'unanimité ces taux qui sont inchangés par rapport à l'année précédente.

Budget 2025

La section de fonctionnement s'équilibre à : 2.151.458€

La section d'investissement s'équilibre à : 555.441€

Le budget 2025 est adopté à l'unanimité.

La réunion est clôturée à 20H10

Le maire

Christophe CORBEAUX



L'adjoint, secrétaire de séance

Franck CALLENS

